

EXIGENCES APPLICABLES AUX OPERATIONS AMIANTE	oui	non	Si non : justification	Réf.
Description de l'opération				
Recherche des sources de danger amiante				
Un repérage liste A et liste B à jour est disponible				R 4412-97 al. 1
Un document à jour concernant le repérage de tous MPCA est disponible				R 4412-97 al. 2
Contrôle initial de l'empoussièrement de l'air				R 4412-127
Information du donneur d'ordre en cas découverte d'amiante durant l'opérateur				R 4412-107
Classement de l'opération				
Opération en sous-section 3 ou sous-section 4				R 4412-94
Retrait d'amiante avant toute démolition				Arr. R 4412-135
Phases opérationnelles :				
Descriptif des processus mis en oeuvre				R 4412-133 6./R 4412-145 4.
Notices de poste pour toutes les phases à exposition				R 4412-39
Protection des travailleurs				
OBJECTIF : RESPECT DES PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION				R 4412-70
Suppression de l'exposition				
Exposition évitée (pas d'intervention sur mes MPCA)				R 4412-67
Limitation du nombre de travailleurs				R 4412-70 2.
Travail robotisé en système clos				R 4412-108 1°
Suppression du danger : réduction de la volatilité				R 4412-70 3.
Imprégnation à cœur (MPCA poreux)/en surface (MPCA non poreux)				R 4412-108 1°
Démontage par découpe ou déconstruction				R 4412-108 1°

Protection collective : Abaissement de la concentration dans l'air				R 4412-70 7.
Abattage de poussières				R 4412-109
Aspiration à la source				R 4412-109
Sédimentation continue				R 4412-109
Manipulation en milieu clos				R 4412-68
Nettoyage régulier de la zone, ensachage direct des déchets				R 4412-70 8.
Evacuation régulière des déchets et stockage sécurisé				R 4412-70 1/12/13
Utilisation / contrôle / entretien de protections collectives				
Contrôles périodiques des aspirateurs, extracteurs d'air, contrôleurs de dépression				R 4412-23 Arr. 8 avril 2013
Notices d'entretien, détection et élimination des défaillances				R 4412-24
Evaluation du risque amiante : classement du niveau d'empoussièrement du processus				
Estimation du niveau d'empoussièrement pour chaque processus (1, 2 ou 3)				R 4412-98
Evaluation sur chantier test disponible				R 4412-126 1
Mesures sur chantiers de validation disponibles				R 4412-126 2
Evaluation à partir de la base Scola				Scol@miante
Prise en compte de toutes les phases opérationnelles, y compris la plus émissive				R 4412-104
Représentativité des mesures déjà réalisées par rapport à l'opération visée				R 4412-104
Mesures par un organisme accrédité et indépendant				R 4412-103
Résultats des mesures à disposition des travailleurs				R 4412-86-6
Protection individuelles				
EPI à disposition en fonction du niveau d'exposition (si C> 5 F/l)				R 4412-110
EPI adaptés au niveau d'empoussièrement de la phase opérationnelle la plus élevée				Arr. 7 mars 2013 Art. 3
Renouvellement des EPI (quantités suffisantes disponibles)				R 4412-111
Consommables traités comme déchets				Arr. 7 mars 2013 Art. 4
Durées de travail compte tenu des conditions (T, pénib.), avis du médecin et DP/CHSCT				R 4412-118
Respect des durées de vacances				R 4412-119
APR adaptés à une opération amiante (décontaminables)				Arr. 7 mars 2013 Art. 2
Test d'ajustement des APR au visage				Arr. 7 mars 2013 Art. 2
Formation à l'utilisation et l'entretien des APR				Arr. 7 mars 2013 Art. 2
Procédure de vérification avant utilisation				Arr. 7 mars 2013 Art. 5
Contrôle annuel des APR				Arr. 7 mars 2013 Art. 5

Respect de la VLEP				
Concentration moyenne sur 8h dans l'air inhalé < 10 F/l				R 4412-100
Contrôle du respect de la VLEP pour chaque travailleur				R 4412-101 S. T. n° 231
Protection de l'environnement du chantier				
Vérifications préparatoires :	Consignation des réseaux			Arr. 8 avril 2013 Art. 2
	Marquage des MPCA			Arr. 8 avril 2013 Art. 2
	Evacuation des équipements non contaminés			Arr. 8 avril 2013 Art. 2
Réalisations préparatoires :	Repérage des réseaux non consignés			Arr. 8 avril 2013 Art. 2
	Réseaux nécessaires en place			Arr. 8 avril 2013 Art. 2
	Eclairage			Arr. 8 avril 2013 Art. 2
Conformité des installations électriques				Arr. 8 avril 2013 Art. 3 1°
Extracteurs d'air et aspirateurs THE :	H13 minimum			Arr. 8 avril 2013 Art. 3 2°
	Vérification annuelle			Arr. 8 avril 2013 Art. 3 2°
Sacs ou système évitant la dispersion des fibres sur les aspirateurs				Arr. 8 avril 2013 Art. 3 2°
Production d'air respirable :	Dimensionnement suffisant (300 l/min./personne)			Arr. 8 avril 2013 Art. 3 3°
(masque à adduction d'air)	Raccordement jusqu'à la douche d'hygiène			Arr. 8 avril 2013 Art. 3 3°
	Qualité d'air conforme			Arr. 8 avril 2013 Art. 3 3°
	Alerte de débit et pression d'air			Arr. 8 avril 2013 Art. 3 3°
	Vérification à la mise en service			Arr. 8 avril 2013 Art. 3 3°
Mesures de confinement (intérieur)	Niveau 1 protection : Film de propreté			Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
	Niveau 2/3 confinement:			Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
		Isolement		Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
		Calfeutrement		Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
		Protection (film de propreté)		Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
		Film de propreté doublé (Niveau 3)		Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
		Fenêtres de visualisation		Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
		Flux d'air neuf réparti		Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
		Extracteurs d'air		Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
	Extracteur de secours		Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°	

	Dispositif électrique de secours				Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
	Renouvellement d'air neuf				Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
	Contrôle de dépression (> 10 Pa)				Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
	Absence de ventilation	Justificat.			Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
		Crte durée			Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
	Moyens compensatoires				Arr. 8 avril 2013 Art. 4 1°
Protections en extérieur	Moyens d'éviter la dispersion à l'extérieur de la zone de travail				Arr. 8 avril 2013 Art. 4 2°
	Moyens d'assurer la protection des opérateurs				Arr. 8 avril 2013 Art. 4 2°
Location de matériels :	Modalités contractuelles de décontamination et restitution				Arr. 8 avril 2013 Art. 5°
	Installations de décontamination conformes				Arr. 8 avril 2013 Art.10
	Limitation et contrôle des accès				R 4412-112
	Affichage du niveau d'empoussièrement et des EPI obligatoires				R 4412-112
	Déchets				
	Conditionnement compatible avec leur manutention, transport, entreposage et stockage				R 4412-121
	Traitement, contrôle des eaux usées				Arr. 8 avril 2013 Art.11
	Ramassage au fur et à mesure de la production.				R 4412-122 1.
	Emballage approprié et étiquetage				R 4412-122 2.
	Evacuation des déchets hors du chantier dès que la quantité le justifie				R 4412-122 3.
	Mesures d'urgence				
	Procédure en cas de dépassement du niveau attendu				R 4412-114
	Procédure en cas de dépassement du niveau 3				R 4412-115
	Fin des travaux				
	Rapport de fin de travaux disponible et conforme				R 4412-139
	Examen visuel par l'entreprise (selon norme NF X 46021)				R 4412-140 1. A. 8/4/13 A. 12 1°
	Nettoyage approfondi avec équipements adaptés				R 4412-140 2.
	Mesure du niveau d'empoussièrement avant repli du confinement éventuel				R 4412-140 3. A. 8/4/13 A. 12 2°
	Fixation des fibres éventuellement résiduelles				R 4412-140 4.

Plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage / Mode opératoire				
Conformité du contenu du PDRE				R 4412-133
Disponibilité du PDRE sur le chantier				R 4412-134
Conformité du contenu du mode opératoire (SS4)				R 4412-145
Contrôles				
Modalités de surveillance des rejets d'eau				Arr. 8 avril 2013 Art. 11
Modalités de surveillance de la qualité de l'air respirable				Arr. 8 avril 2013 Art. 11
Contrôleur de dépression avec alerte				Arr. 8 avril 2013 Art. 11
Test de fumée	absence de fuite			Arr. 8 avril 2013 Art. 11
	absence de zone morte			Arr. 8 avril 2013 Art. 11
	installations de décontamination			Arr. 8 avril 2013 Art. 11
Bilan aéraulique prévisionnel disponible				Arr. 8 avril 2013 Art. 11
Validation du bilan aéraulique à l'anémomètre disponible				Arr. 8 avril 2013 Art. 11
Surveillance de l'intégrité du confinement				Arr. 8 avril 2013 Art. 11
Modalités de vérification de la bonne mise en œuvre des processus				Arr. 8 avril 2013 Art. 11
Moyens d'alerte sur des empoussièrtements significativement trop élevés				Arr. 8 avril 2013 Art. 11
Localisation des mesures d'empoussièrtement environnementales				R 4412-128
	Fréquence définie par l'employeur			Arr. 8 avril 2013 Art.9
	Stratégie par un OA			R 4412-103
Registre tenu à disposition				Arr. 8 avril 2013 Art.6
	Résultats des mesures d'empoussièrtement sur opérateurs			Arr. 8 avril 2013 Art.6 1.
	Résultats des mesures d'empoussièrtement périphériques			Arr. 8 avril 2013 Art.6 2.
	Justificatif du renouvellement des EPI et filtres (air et eau)			Arr. 8 avril 2013 Art.6 3.
	Paramètres de surveillance	Dépression		Arr. 8 avril 2013 Art.6 4.
		Etat des protections et du confin.		Arr. 8 avril 2013 Art.6 4.
		Test de fumée		Arr. 8 avril 2013 Art.6 4.
	Bilan aéraulique			Arr. 8 avril 2013 Art.6 4.
	Attestations de consignation des réseaux			Arr. 8 avril 2013 Art.6 5.
	Rapports de surveillance périodique			Arr. 8 avril 2013 Art.6 6.
Modalités de location			Arr. 8 avril 2013 Art.6 7.	

Traçabilité				
Avis du médecin du travail sur les notices de poste, transmis aux DP/ CHSCT				
Avis du médecin du travail sur la stratégie d'évaluation du niv. d'empouss.				R 4412-105
Avis des DP/du CHSCT sur la stratégie d'évaluation du niv. d'empouss.				R 4412-105
Evaluation des risques de chaque processus transcrit dans le DUERP				R 4412-99
Modes opératoires disponibles (description des modalités d'interv. et de protec.)				R 4412-86
Fiches d'expositions renseignées				R 4412-120
Résultats des contrôles du respect de la VLEP transmis au médecin, CHSCT/DF				R 4412-102
Vérifications périodiques des protections collectives				R 4412-23
Résultat des vérifications des protections collectives				D 4711-2
Certificat de qualification de l'entreprise				R 4412-129
Formation				R 4412-117 Arr. 23 fév. 2012
Formation du CHSCT/DP				R 4412-38
Examens médicaux				R 4412-44
Communication trimestrielle des plans de travaux au médecin et CHSCT/DP				R 4412-136
Transmission préalable du PDRE aux organismes				R 4412-137
Information des organismes des modifications du PDRE				R 4412-138
Avis du médecin du travail sur le mode opératoire (SS4) et des DP/ CHSCT				R 4412-146
Transmission préalable du mode opératoire (SS4) aux organismes				R 4412-147
Informations complémentaires transmises si durée > 5 jours (SS4)				R 4412-148